

ARRETE Nº 2025-SCOLARITE-RF-13-1

PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

Vu la proposition de l'UFR Sciences du langage du 17 juillet 2025;

ARRETE

ARTICLE 1-

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR Sciences du langage pour l'année universitaire 2025-2026 :

Licence mention Sciences du Langage

Claire BEYSSADE / Joaquim BRANDÃO DE

CARVALHO

Licence professionnelle Mention Gestion et accompagnement de projets pédagogiques -

Parc. Enseignement de la langue des signes en milieu scolaire

Marie-Anne SALLANDRE

Master mention Sciences du Langage:

Sandra BENAZZO/ Florence ENCREVÉ

parc. LAVS

Saveria COLONNA/

Dylan GLYNN/ Laurent ROUSSARIE

parc. DDLES

Anthippi POTOLIA/

Ewa LENART

Master mention Interprétation LSF – Française/Français

Yann CANTIN / Florence ENCREVÉ

Master MEEF second degré

parc. LSF

Sandrine BURGAT / Marie PERINI

ARTICLE 2 -

Le Directeur de l'UFR Sciences du langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 09 septembre 2025

Le Président

Universite Paries

Arnaud L.Wingennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON